



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Secrétariat Exécutif
Conseil National de Sécurité Alimentaire



Direction des Etudes et de la Promotion des Statistiques
Ministère de l'Agriculture
et de l'Équipement rural



Cellule de Lutte contre la Malnutrition

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION (PRO-ACT)

Termes de références de l'étude portant sur l'évaluation ex post du projet d'appui aux filières agricoles dans le bassin arachidier (PAFA.) par rapport aux effets et impacts sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

Projet : Projet d'appui aux filières agricoles dans le bassin arachidier (PAFA.)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Après l'adoption du **Plan Sénégal Emergent(PSE)** en 2014 comme cadre de référence de la politique économique et sociale, le Sénégal s'est engagé à relever le défi de sa mise en œuvre afin de réaliser les objectifs de transformation structurelle, de croissance économique et d'un développement durable et inclusif à long terme pour le bien-être de tous.

L'ambition du Gouvernement est de hisser l'économie du Sénégal au niveau des pays émergents. Pour ce faire, des efforts sont en train d'être faits pour remplir un certain nombre de préalables à savoir : formuler et mettre en œuvre des politiques de développement appropriées, mobiliser des ressources techniques et financières nécessaires à la réalisation des programmes et projets de développement, améliorer l'efficacité et la qualité de la gouvernance et des institutions. Ainsi, le Sénégal a choisi un modèle de développement agricole basé sur l'autosuffisance alimentaire, la réduction de la pauvreté par le soutien économique de la petite exploitation familiale, la protection de l'environnement, l'équilibre des territoires et l'orientation vers le marché mondial.

Le **Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS)** constitue un support pour atteindre les objectifs à moyen terme déclinés dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et opérationnalise l'axe1 du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Par ailleurs, la sécurité alimentaire et la nutrition constituent un enjeu de développement, et pour cette raison, elles suscitent un intérêt de plus en plus soutenu de la part des pouvoirs publics et des institutions régionales (CEDEAO). La mise en place de la **Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR)** et des Priorités Résiliences Pays (PRP), de celle de la nouvelle **Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN)** et celle de la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) confirment la volonté politique du Gouvernement du Sénégal, et des partenaires techniques et financiers à une nécessaire meilleure prise en charge des besoins alimentaires et nutritionnels des populations. A travers ces politiques et stratégies, le Gouvernement veut non seulement asseoir une alimentation suffisante, saine et équilibrée pour tous les sénégalais en général et pour les groupes les plus vulnérables en particulier » mais aussi les conditions adéquates pour une bonne nutrition des populations sénégalaises.

Au regard de cette volonté politique pour une meilleure prise en charge de la sécurité alimentaire et de la nutrition (SAN), il s'avère nécessaire d'évaluer en ex-post le niveau d'intégration de la SAN dans les projets agricoles mis en œuvre au Sénégal, dans la perspective d'une amélioration de la formulation , de la planification et de la gestion de la politique et des programmes agricoles pour de plus forts effets et impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition des populations sénégalaises et notamment des plus vulnérables.

Le projet de renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (**Pro-ACT**) financé par l'Union Européenne, et mis en œuvre par la FAO accompagne le Gouvernement du Sénégal à renforcer la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes agricoles au Sénégal pour un plus fort impact sur la SAN.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu la réalisation d'une activité d'évaluation ex post, du Projet d'appui aux filières agricoles dans le bassin arachidier (PAFA.), dont l'objectif est de pouvoir évaluer les impacts et effets réels du projet sur la SAN des populations bénéficiaires après sa mise en œuvre.

- **Le projet d'appui aux filières agricoles dans le bassin arachidier (PAFA.)**

Cette présente étude va s'intéresser au projet d'appui aux filières agricoles dans le bassin arachidier (**PAFA.**) mis en œuvre de 2010 à 2016 dans la zone du bassin arachidier.

Le projet financé par le FIDA et l'OFID sur une période de 6 années, a un coût total de 13,953 milliards de FCFA. Ce projet venant d'être clôturé, est un projet de sécurité alimentaire qui a déjà subi des évaluations de supervision et une évaluation d'achèvement par le Gouvernement et le bailleur de fonds.

Cette présente évaluation sera une évaluation complémentaire qui s'intéressera plutôt aux aspects d'intégration de la sécurité alimentaire et de nutrition.

Le choix pour le projet PAFA se justifie par le contenu et la quintessence de ses objectifs, composantes et résultats attendus intégrant la sécurité alimentaire et la nutrition. En effet, ces éléments cités attestent de :

- (i) l'importance numérique des producteurs impliqués dans le projet ;
- (ii) du potentiel de croissance de la production et de la productivité ;
- (iii) l'importance de la demande des marchés locaux ;
- (iv) du potentiel de diversification et d'amélioration des revenus et de la valeur ajoutée pour les petits producteurs pauvres et vulnérables ;
- (v) des possibilités d'insertion des groupes vulnérables dans la production et la commercialisation,

- **Objectif global du projet**

L'objectif de développement du projet est d'améliorer de manière durable les revenus et les moyens d'existence des exploitations familiales du Bassin arachidier, à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées.

- **Les objectifs spécifiques**

- (i) les petits producteurs de la zone du projet, y compris les plus démunis, développent des activités économiques profitables, fondées sur des arrangements contractuels avec des opérateurs de marchés, dans le cadre de filières porteuses qui valorisent le potentiel agroécologique local ;
- (ii) les acteurs des filières sélectionnées, et en particulier les petits producteurs, se concertent, au niveau du Bassin arachidier et au niveau national, pour identifier et mettre en œuvre les actions susceptibles de résoudre les contraintes identifiées au sein de ces filières et de faciliter l'accès au marché.

- **Les composantes du projet**

Le projet comprend trois composantes, organisées suivant les niveaux d'intervention du projet.

- Diversification agricole et accès au marché
- Développement et structuration des filières
- Concertation nationale, gestion des savoirs et coordination du projet sera exécutée

- **Les zones cibles**

Les activités du projet se dérouleront dans trois zones de concentration aux caractéristiques agro-écologiques homogènes :

- (i) *la zone Sud-Est*, zone de savane arbustive aux sols dégradés et à la pluviométrie de 600-800 mm, couvre la région de Kaolack et l'arrondissement de Mbadakhone dans la région de Fatick;
- (ii) *la zone Nord*, zone de steppe relativement désertique à la pluviométrie de 400-500 mm, couvre les départements de Bambey et Diourbel (région de Diourbel) et les arrondissements de Diakhao, Niakhar, Colobane et Ouadiour dans la région de Fatick;
- (iii) *la zone Sud-Ouest*, zone de steppe très dégradée marquée par la proximité marine et une pluviométrie de 500-600 mm, couvre les départements de Foundiougne et de Fatick (région de Fatick).

- **Les populations cibles**

Le développement agricole et rural, qui couvre une surface totale de 26 065 km² et compte 2 231 843 habitants, dont 1 826 732 ruraux (DPS, 2005) et un peu plus de 180 000 ménages.

Le projet s'adresse directement à environ 36 000 exploitations familiales dans les trois zones d'intervention, soit environ 360 000 personnes composées de :

- (i) les familles les plus vulnérables,
- (ii) les femmes et leurs associations,
- (iii) les jeunes ruraux sans emploi

Les filières ciblées (mil, niébé, sésame, bissap, aviculture fermière) constituent aussi une des motivations du choix fait sur le projet PAFA, puisque les filières ciblées sont celles dans lesquelles les ménages pauvres, les femmes et les jeunes sont plus présents ou qu'ils pourraient facilement intégrer.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

21) Objectif Général

Il s'agira de réaliser une évaluation ex-post pour i) mesurer et documenter les effets directs et indirects du projet sur la SA et Nut des populations et ii) réaliser une rapide analyse de la prise en compte des aspects de sécurité alimentaire (en fonction des dimensions sur la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité) et de la nutrition¹ dans le document initial

22) Objectifs spécifiques

De façon spécifique, cette étude se propose de compléter l'évaluation finale du projet par rapport aux aspects de SA et Nut, à savoir :

- Evaluer les effets directs et indirects du projet sur la SA et Nut des populations bénéficiaires (directs et indirects) de ce projet ;
- Analyser ces effets au regard de ce qui était initialement prévu en termes de SA et de nutrition dans le projet, à savoir à analyser le processus de mise en œuvre du projet et de suivi et évaluation du projet et en particulier sur les effets SA et nut;
- Analyser la prise en compte du genre (grille gender marker);
- Examiner le cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi évaluation

¹ Voir les Recommandations clés pour améliorer la nutrition à travers l'agriculture et les systèmes alimentaires ainsi que le guide FAO pour Concevoir des programmes d'investissement agricoles sensible à la nutrition ainsi que les grilles d'analyse existantes

- Une analyse budgétaire global et par secteur des coûts alloués à la SAN directs (coûts des appuis directement donnés aux bénéficiaires) et indirects (fonctionnement pour le ciblage, le suivi, la coordination) par bénéficiaire ;
- Identifier et analyser le processus logique des activités et produits du projet ayant conduit aux effets et impacts constatés (chemin d'impact des effets sur la Sécurité alimentaire et la nutrition)
- Identifier les éventuels effets négatifs sur la SA et Nut des populations, les freins à de plus forts effets possibles du projet sur la SA et Nut et proposer des recommandations pour les projets à venir
- Identifier les facteurs favorables ayant permis d'impacter sur la SAN des populations ;
- Proposer des recommandations argumentées en vue d'améliorer les effets et impacts attendus sur la SAN des bénéficiaires directs et indirects du projet/programme agricole analogues.

III. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans le cadre de cette étude, la méthodologie utilisée devra combiner des approches quantitative, qualitative et inclusive en valorisant les outils et documents existants en matière d'évaluation ex ante d'un projet mais aussi des outils d'analyse ex-post.

IV. PROFIL DU PRESTATAIRE

L'étude sera réalisée par un prestataire (cabinet ou individuel) qui collaborera avec le comité technique ProAct. Le prestataire doit être titulaire d'un diplôme universitaire (minimum Bac+5) en agro-économie, en sécurité alimentaire et nutrition, en planification, économie, économétrie, statistique, ou dans une discipline assimilée et avoir une expérience reconnue dans les domaines suivants :

- la conduite d'évaluation d'impacts (10 ans) de programme agricoles, d'analyse de retour sur investissement si possible.
- le secteur agricole (mini 10 ans); la Sécurité Alimentaire (8 ans) et la Nutrition (5 ans) ;
- la connaissance des chaînes de valeurs agricoles
- la formulation et l'évaluation de programme agricoles ;
- la connaissance des politiques et stratégies de nutrition, de sécurité alimentaire et de protection sociale en vigueur au Sénégal ;
- l'accomplissement de missions similaires au Sénégal ou ailleurs en Afrique constituera un atout supplémentaire ;

V. DUREE ET SUPERVISION

L'étude sera réalisée au Sénégal, à compter de la date de signature du contrat avec le maître d'ouvrage lead (DAPSA).

L'étude devra être réalisée pour un maximum de trente (30) jours ouvrables après la signature du contrat.

Cette étude sera réalisée sous la supervision d'un Comité technique qui a pour missions de :

- ✓ Valider les présents termes de référence ;
- ✓ Valider les offres techniques et financières ainsi que le rapport d'orientation méthodologique ;
- ✓ Valider la méthodologie et les outils d'analyse (les formulaires d'enquêtes/interview, etc.) ;
- ✓ Superviser la conduite de l'étude et réorienter si nécessaire le déroulement de l'étude

- ✓ Valider les résultats à ses différentes étapes ;
- ✓ Veiller au respect du chronogramme de l'étude ;
- ✓ Valider l'organisation de l'atelier de restitution ;
- ✓ Valider le rapport final de l'étude.

Le comité technique sera composé de :

- la coordination du Pro-Act/FAO
- les représentants des MO (CLM, SE CNSA et DAPSA) ;
- un représentant du MAER
- Le représentant de la DUE
- un représentant du PAFA

VI. LIVRABLES

Il est attendu du prestataire, la production en version papier et en fichier électronique sous format Word ou Excel des documents suivants :

- La note d'orientation méthodologique détaillée indiquant : (i) les différentes questions clés, (ii) la liste des acteurs ou groupe d'acteurs à interviewer, (iii) les méthodes et outils détaillés qui seront utilisés, (iv) la présentation de la démarche à adopter, (v) le chronogramme pour la conduite de l'évaluation, (vi) ainsi que les difficultés éventuelles qui devront être levées, cinq (5) jours après la signature du contrat et briefing du comité technique. **Des drafts avancés de ces outils seront à joindre à l'offre technique ;**
- Présentation des premiers résultats à mi-parcours;
- Proposition d'un format de rapport provisoire et final à valider par le comité technique
- Un rapport provisoire et powerpoint de présentation qui feront l'objet de commentaires et correction au moins une semaine avant l'atelier de partage et de validation. Ce rapport provisoire de l'étude devra comprendre :
- Un résumé exécutif de maximum 5 pages résumant les principales analyses et recommandations de l'étude ;
- Les annexes (questionnaires, guide, etc.)
- La base de données
- Un rapport final édité tenant compte des observations et commentaires de l'atelier de validation du rapport provisoire en quatre (4) copies version papier et en fichier électronique sous format Word ;

VII. Offre technique et financière

L'avis d'appel d'offres sera diffusé dans les médias et par mailing en faisant référence aux présents TDRs qui seront mis en ligne sur le site de la DAPSA, de la CLM, du SECNSA et de la FAO.

La sélection du prestataire se fera par le comité technique sur la base des offres techniques et financières reçues. Les offres seront déposées en 3 exemplaires papiers et sur une clé USB.

71. Une offre technique détaillée comprenant :

- Une méthodologie claire et précise (maximum 10 pages sans les annexes) permettant d'apprécier la compréhension des TDRs, incluant un paragraphe adhoc sur les questions clés auxquelles l'étude devra répondre

- Une ébauche très avancée des outils qui seront utilisés devra également être jointe en annexe afin que la note d'orientation méthodologique puisse être rapidement validée
- Un plan de travail détaillé (chronogramme) des différentes étapes et activités ;
- Le Curriculum Vitae actualisé (en annexe) du consultant et de ces éventuels collaborateurs mettant le focus sur les expériences et références techniques en lien avec la thématique de l'étude ;

72. Une offre financière détaillée

Celle-ci devra préciser le détail de tous les coûts nécessaires à la bonne réalisation de la mission. Ces coûts seront classés par catégorie (ressources humaines, moyens logistiques et autres coûts (qui devront être précisés) afin de faciliter une bonne lecture des différents postes de dépenses. Chacun des coûts devra être précisé en termes de prix unitaire, durée/quantité et coûts totaux.

Le coût total doit être en TTC

VIII. DATE LIMITE ET LIEU DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Suite à la diffusion de l'avis d'appel d'offres, publié dans les médias, sur le site de la DAPSA, de la CLM, du SECNSA et de la FAO et par mailing, le prestataire devra transmettre à la DAPSA une lettre de soumission, une offre technique et financière détaillée. Les offres seront analysées par un comité technique.

Les candidats intéressés devront déposer sous pli fermé leur dossier de candidature en 3 exemplaires papiers et sur clés USB, à la Direction de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) Sacré Cœur 3 Pyrotechnie N° 137 Dakar au plus tard, le 2018 À 16:00 heures précise (GMT+0), délai de rigueur (délais de 15 jours ouvrables)